



inspection  
académique  
Côtes-d'Armor

académie  
Rennes  
Éducation  
nationale

Saint-Brieuc, le 18 mars 2008

L'inspecteur d'académie,  
directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
des écoles publiques du département

s/c de mesdames et messieurs  
les inspecteurs de l'Éducation nationale

---

**ANNULE ET REMPLACE MON COURRIER  
DU 7.03.2008**

---

IENA  
Secrétariat  
Réf : DB/VD/n°2007-2008 /  
325-2

Centre HEMERA  
8 bis, rue Champs de Pies  
B.P. 2369  
22023 ST-BRIEUC cedex 1

**Affaire suivie par :**  
**Dominique BOURGET**

Tél : 02.96.75.90.08  
Fax : 02.96.75.91.20  
[Ce.iena22@ac-rennes.fr](mailto:Ce.iena22@ac-rennes.fr)

**Objet : Consultation nationale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sur le  
projet de programmes de l'école primaire**

Conformément à la demande de monsieur le directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation nationale en date du 18.03.2008, il est demandé expressément, pour ne pas gêner les familles et les dispositifs de transports scolaires, de ne pas faire vaquer le vendredi après-midi 21 mars 2008 pour la consultation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sur le projet de programmes pour l'école primaire.

En conséquence, l'ensemble des élèves du département doivent être en classe ce jour.

Toutefois, pour permettre l'expression des enseignants sur ces textes préparatoires aux programmes et un retour des synthèses des écoles suivant le calendrier fixé, je vous demande de réunir un conseil des maîtres extraordinaire durant la période du 20 au 29 mars, soit le soir après la classe, soit le mercredi matin. Le rattrapage de ce temps de concertation sera compensé le dernier jour de l'année scolaire, à savoir l'après midi du 4.07.2008. En conséquence l'année scolaire se terminera le vendredi 4.07.2008 à 12 H.

Je vous demande de prendre toutes les dispositions pour prévenir les élus et les parents d'élèves de cette modification dans l'organisation de cette consultation.

Je vous remercie pour votre diligence et vous demande de bien vouloir contacter l'IEN de la circonscription en cas de difficultés d'organisation.

Yannick TENNE

***P.S. : la date de retour des synthèses, au secrétariat de l'I.E.N., suivant la grille précédemment transmise, est fixée au 1.04.2008 (18H)***